

**BULLETIN D'ADHESION 2024 SYNDICAT – FÉDÉRATION - GROUPEMENT**

Je soussigné

Agissant en qualité de

Du Syndicat – Fédération ou Groupement :

Immatriculée au Registre des métiers sous le numéro :

Immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro :

Secteur d'activité :

Métiers

Date de création du syndicat, de la fédération ou du groupement :

BP :

Code Postal :

Commune :

Tél :

Portable :

E-mail :

**Déclare avoir pris connaissance de la présentation de l'UNION DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE, et solliciter l'admission de notre syndicat, fédération ou groupement au sein de l'U2P-NC au titre de membre actif.**

DATE :

SIGNATURE :

## CONDITIONS D'ADHÉSION 2024

### SYNDICAT – FÉDÉRATION – GROUPEMENT

**COTISATION FORFAITAIRE ANNUELLE 38 500 FRS**

**COTISATION ANNUELLE PAR ENTREPRISES ADHERENTES 5 000 FRS**

#### SOIT

**UN DROIT D'ENTREE FORFAITAIRE ANNUELLE FIXE DE 38 500 Frs + UNE COTISATION ANNUELLE FIXE DE 5 000 FRS VARIANT SUIVANT LE NOMBRE D'ENTREPRISES ADHERENTES AUX DIFFERENTS SYNDICATS, FEDERATIONS OU GROUPEMENTS**

**Exemple pour 15 adhérents** 38 500 (forfait Fixe/an) + 15 (entreprises) x 5 000 (par entreprises/an) = 113 500

## MODE DE PAIEMENT

Cotisation annuelle payable

- Par virement sur le compte **U2P-NC** à la **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE n° 18319 06705 06074427011 35**
- Par prélèvement automatique  
ou
- Par chèque à l'ordre de l'**U2P-NC**